



Communiqué de presse

16 mars 2012

Deux questions sur la Corée aux candidats à l'élection présidentielle

L'Association d'amitié franco-coréenne interroge tous les candidats à l'élection présidentielle au sujet des relations entre la République française et les deux États coréens et des initiatives que la France peut prendre pour la paix en Corée.

La constitution de 1958 reconnaît au Président de la République française une compétence déterminante dans le domaine de la politique étrangère. C'est pourquoi, l'Association d'amitié franco-coréenne a souhaité interroger tous les candidats à l'élection présidentielle sur leurs positions et intentions quant à la question coréenne.

Les deux États coréens - la République de Corée (sud) et la République populaire démocratique de Corée (RPDC - nord) - sont tous deux membres de l'ONU depuis 1991. Cependant, aujourd'hui encore, la France n'a pas de relations diplomatiques complètes avec la RPDC, contrairement à tous les autres pays de l'Union européenne (à l'exception de l'Estonie).

Cette situation est curieusement contraire au principe habituellement proclamé par la France : reconnaître les États et non les gouvernements. Or, la France a tout à gagner à développer ses relations diplomatiques avec la RPDC : rayonnement culturel de la France, en relançant, par exemple, l'enseignement du français en RPDC ; échanges économiques avec la RPDC dont pourraient profiter les entreprises françaises, y compris les PME ; possibilité d'une diplomatie indépendante et équilibrée favorisant la détente et la paix en Asie du nord-est.

Certes, une timide ouverture s'est faite durant le mandat présidentiel qui s'achève, suite à la mission confiée par le Président de la République à M. Jack Lang. Un bureau français de coopération a été ouvert à Pyongyang en octobre 2011, avec des objectifs et des moyens modestes. Pour l'Association d'amitié franco-coréenne, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais encore bien insuffisant.

D'où la première question posée par l'Association d'amitié franco-coréenne aux candidats à l'élection présidentielle : **Le candidat est-il favorable à l'établissement de relations diplomatiques complètes avec la République populaire démocratique de Corée, au plus tôt et sans conditions ?**

Depuis plus d'un siècle, la Corée a connu l'occupation japonaise, puis la division. Aujourd'hui, la réunification de la Corée dans l'indépendance et dans la paix est le souhait de tout le peuple coréen, au nord comme au sud. Mais on ne doit pas oublier que la péninsule coréenne est encore aujourd'hui juridiquement en état de guerre. C'est en effet un simple armistice qui a été signé en 1953. Les États-Unis stationnent près de 25 000 soldats en Corée du Sud et exercent une pression militaire constante sur la RPDC (manœuvres en extrême limite des eaux territoriales, par exemple). De son côté, la RPDC, où ne se trouve aucune troupe étrangère, ne peut garantir sa sécurité que par le renforcement de sa défense, y compris par la dissuasion nucléaire.

Pourtant, depuis le communiqué commun de 1972, les Corée du Nord et du Sud ont entamé un dialogue qui a conduit aux déclarations communes de 2000 et de 2007. Malheureusement, l'attitude hostile de l'actuel président sud-coréen a interrompu ce processus, dont on peut toutefois espérer la reprise après les prochaines élections en Corée du Sud.

La signature d'un traité de paix est nécessaire pour réduire la tension militaire, pour favoriser le développement et pour permettre aux Coréens de régler entre eux leurs affaires, sans aucune ingérence étrangère. C'est la seule voie raisonnable conduisant à la réunification pacifique de la Corée.

D'où la seconde question posée par l'Association d'amitié franco-coréenne aux candidats à l'élection présidentielle : **Le candidat compte-t-il prendre des initiatives pour aider à la conclusion d'un traité de paix qui impliquerait le départ des troupes étrangères et la dénucléarisation de toute la péninsule, favorisant ainsi la réunification pacifique de la Corée par les Coréens eux-mêmes ?**

Outre les réponses à ces deux questions, l'Association d'amitié franco-coréenne est prête à recevoir toute autre idée des candidats concernant la Corée. L'ensemble sera rendu public.